

## SOMMAIRE

<i>Tournée du Front commun : Un très grand succès</i>	2
<i>Mobilisation en vue des négociations : Comment va votre vie... syndicale ?</i>	2
<i>Pandémie d'influenza : Servir la population dans le respect de nos conditions de travail</i>	3
<i>Médecins vétérinaires : reprise des négociations concernant des modifications aux conditions de travail</i>	3
<i>En période de négociation, il faut être informé rapidement</i>	4

### Coordination

Patrick Albert

### Rédaction

Patrick Albert  
troisième vice-président

Michael Isaacs  
secrétaire

### Collaboration

Carole Letendre  
quatrième vice-présidente

Louise Giguère  
conseillère en relations du travail

### Secrétariat et mise en page

Claire Laplante



## Les négociations, c'est parti!



Michael Isaacs  
Secrétaire

Le 30 octobre dernier, les représentantes et représentants du Front commun ont déposé les revendications intersectorielles des membres qu'elles et ils représentent au Conseil du trésor. Environ 2000 personnes s'étaient déplacées pour l'occasion afin de manifester leur soutien et leur volonté de négocier avec diligence. Au cours des jours précédents, ce sont toutes les organisations syndicales représentant des membres travaillant dans les services publics qui ont déposé leurs revendications sectorielles. Les négociations sont donc véritablement lancées et la balle est dans le camp de la partie patronale, qui dispose de 60 jours à compter du 30 octobre 2009 pour déposer ses offres.

Nous avons donc réussi à prendre l'initiative du processus de négociation en respectant la date cible prévue dans le cadre stratégique du Front commun pour le dépôt de nos revendications. D'ailleurs, la présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon-Tremblay, a elle-même accepté la proposition syndicale visant à mener les négociations rondement de façon à arriver à une entente au plus tard le 31 mars 2010, comme prévu dans le cadre stratégique syndical.

(Suite à la page 4 : **Les négociations, c'est parti!**)

## Opération Fierté! Les équipes gagnantes

Le concours *Opération Fierté!* est la première phase d'une campagne visant à faire connaître la contribution des membres du SPGQ au bien-être de la société québécoise. Il a pris fin le 16 octobre 2009, et les noms des équipes gagnantes ont été dévoilés lors de l'assemblée des déléguées et délégués syndicaux du 31 octobre 2009. Il s'agit de :

**En première position**, gagnante d'un prix de 2500 \$, une équipe de CHIMISTES, spécialistes en sciences physiques du ministère de la Sécurité publique, composée d'André Tremblay, responsable de l'équipe, de Francine Dubé, de Serge Jubinville et de Steve Tanguay.

**En deuxième position**, gagnante d'un prix de 1500 \$, une équipe de MÉDECINS VÉTÉRINAIRES du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, composée de D<sup>re</sup> Nathalie Canac-Marquis, responsable de l'équipe, de D<sup>re</sup> Dominique Baronet, de D<sup>re</sup> Geneviève Côté, de D<sup>re</sup> Sylvie Dansereau, de D<sup>re</sup> Claudia Gagné-Fortin et de D<sup>re</sup> Mona S. Morin.

**En troisième position**, gagnante d'un prix de 1000 \$, une équipe de BIOLOGISTES du ministère de la Sécurité publique, composée de Karine Marcoux-Legault, responsable de l'équipe, de Josée Houde, de Léo Lavergne, de Magali Loyer et de Josée Noël.

Les prix sont des remboursements d'activités de formation professionnelle (cours, séminaire, colloque ou autre) à diviser également entre les personnes constituant

(Suite à la page 4 : **Opération Fierté! Les équipes gagnantes**)

## Tournée du Front commun : Un très grand succès

Entre les 13 et 29 octobre 2009, des représentantes et représentants du Front commun ont visité pas moins de 13 villes lors d'assemblées publiques pour y discuter des prochaines négociations et fouetter l'ardeur des troupes.

Cette tournée a été un succès qui a dépassé toutes les attentes. Dans presque toutes les villes visitées, les estimations de participation ont été dépassées. Dans plusieurs cas, il a fallu changer de salle jusqu'à trois reprises pour pouvoir accommoder tous les membres qui tenaient à participer à l'événement. La tournée a culminé lors d'un grand rassemblement à Montréal où environ 5000 personnes se sont jointes à la fête.

Non seulement le nombre de participantes et de participants a-t-il été supérieur aux prévisions, mais l'ambiance de chacune de ces assemblées était de festive à survoltée. Partout, la volonté de faire respecter notre droit de négocier a été réaffirmée de façon très claire. Que le gouvernement se le dise : les membres du Front commun sont plus unis et solidaires que jamais. Ils soutiendront leurs équipes de négociation jusqu'au bout et se préparent déjà à une mobilisation massive et sans précédent.

Le succès de la tournée du Front commun n'est que la première étape du processus de mobilisation en vue des négociations. Si on se fie à son succès, on ne peut qu'être optimistes pour la suite des choses. Plus les membres participeront aux activités organisées, meilleur sera notre rapport de force vis-à-vis de l'employeur. Ce n'est qu'un début.

Pour en savoir plus sur les activités du Front commun : [www.frontcommun.org](http://www.frontcommun.org)

---

## Mobilisation en vue des négociations : Comment va votre vie... syndicale ?

La mobilisation des membres est la clef de voûte du succès des négociations. Elle est requise à toutes les étapes du processus. Mais par où commencer pour créer ce nécessaire esprit de corps, pour susciter et maintenir l'engagement de l'ensemble des membres dans le processus d'amélioration de nos conditions de travail ? Par l'animation de la vie syndicale en milieu de travail, vous répondront les militantes et militants d'expérience.

Au cours des prochaines semaines, il est probable que vos déléguées et délégués vous interpellent pour que vous participiez à des activités syndicales de divers ordres : pauses-santé syndicales sur des sujets précis, séances d'information et d'échange, rencontres de présentation et de discussion autour du projet de convention collective ou de certains de ses aspects, projections de vidéos, partage et critique d'articles de journaux, etc.

Ces activités sont très importantes et on ne peut qu'insister pour que tous les membres y participent. C'est en effet par votre participation que vous pourrez obtenir les renseignements les plus frais et que vous pourrez faire entendre votre voix dans les débats. Votre présence à ces activités contribuera aussi à renforcer la solidarité qui doit exister entre les membres si nous voulons parvenir à faire reconnaître notre travail à sa juste valeur et à régler les problèmes qui affligent notre vie au travail.

Les sujets qui seront traités lors de ces activités varieront d'un endroit à l'autre, mais vous pouvez intervenir auprès de votre déléguée ou délégué pour proposer que ceux qui vous semblent les plus importants soient discutés en priorité. Si vous jugez que cela peut aider à la mobilisation des membres de votre milieu de travail, vous pouvez lui demander d'inviter une représentante ou un représentant du Syndicat pour traiter d'un sujet particulier. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos demandes dans la mesure de nos disponibilités.

Personne n'assume le rôle de déléguée ou délégué dans votre milieu de travail ? Vous pouvez alors joindre Roger Martel, conseiller à l'organisation et à la vie syndicale (514 798-4609 ou 1 800 463-5079), qui fera le nécessaire pour essayer de combler cette vacance.

La force de notre syndicat est celle de ses membres; en faisant en sorte que le plus grand nombre d'entre nous participe aux activités entourant la négociation, nous pourrions faire agir cette force de façon à atteindre nos objectifs de négociation et, ainsi, à aider à préserver des services publics de qualité.

## Pandémie d'influenza :

### Servir la population dans le respect de nos conditions de travail

Alors que la campagne de vaccination contre la grippe A(H1N1) bat son plein, plusieurs membres se demandent quelles sont les obligations que peut leur imposer leur employeur dans ce contexte sanitaire particulier. En effet, il semble que plusieurs directives ou trousseaux d'information circulent dans des ministères et organismes, certaines d'entre elles proposant des mesures et moyens qui iraient à l'encontre des droits du personnel tels que définis dans les lois et conventions collectives ou ce qui en tient lieu.

D'abord, rappelons que le SPGQ n'a signé aucune entente avec l'employeur concernant la modification des conditions de travail lors d'une pandémie d'influenza. Toute directive patronale, pour être valide et applicable, doit donc être conforme aux *Conditions de travail des professionnelles et professionnels 2003-2010 de la fonction publique*. Cependant, s'il devait y avoir déclaration d'une situation d'urgence sanitaire en vertu de la *Loi sur la santé publique*\*, le gouvernement pourrait décider d'imposer des dispositions particulières ayant pour effet de modifier temporairement certaines de nos conditions de travail.

Par ailleurs, aucune employée ou aucun employé ne peut être retourné chez elle ou chez lui sans salaire par son gestionnaire sous prétexte qu'elle ou il présente des symptômes évidents de grippe.

La vaccination contre le virus de la grippe A(H1N1) reste un geste volontaire. Nul employeur ne peut donc exiger que ses employées et employés se fassent vacciner. Les personnes qui choisissent de le faire pendant les heures normales de travail doivent remplir un formulaire d'autorisation d'absence, à moins que l'employeur n'en décide autrement.

Pour ce qui est de possibles réaffectations de personnel advenant qu'une situation d'urgence sanitaire soit déclarée, la position du SPGQ est que l'application de mesures exceptionnelles en cas de pandémie devra se faire sur une base volontaire parmi les employées et employés qualifiés et comporter des mesures pour inciter les membres à se porter volontaires. Le Syndicat réaffirme que ses membres ont le souci de bien servir la population et est disposé à collaborer avec l'employeur dans cette optique.

\* Pour consulter la Loi sur la santé publique : <http://tinyurl.com/loisantepublique>.

---

## Médecins vétérinaires :

### Reprise des négociations concernant des modifications aux conditions de travail

Dans sa décision rendue le 14 mai 2009, le Tribunal du travail confirme qu'en modifiant unilatéralement le taux de rémunération des médecins vétérinaires, l'employeur a contrevenu aux *Conditions de travail* tenant lieu de convention collective. Il a aussi suspendu les audiences pour permettre aux parties de reprendre les négociations pour arriver à un accord. Une première rencontre de négociation a eu lieu le 27 octobre dernier. L'objectif était de remédier à la décision de l'employeur de juin 2007 par laquelle, prétendant faire face à une pénurie de main-d'œuvre, il majorait unilatéralement les salaires des médecins vétérinaires. L'employeur se réservait aussi le droit de rétablir ces salaires à leur niveau d'origine lorsqu'il jugerait que la situation de pénurie prétendue serait terminée.

Cette première rencontre de négociation depuis la décision du Tribunal a permis de situer les positions des deux parties. L'employeur persiste, pour le moment, à traiter ce dossier comme une situation de pénurie. Le SPGQ considère qu'il s'agit plutôt d'un problème de politique salariale qui a une incidence plus large que sur la seule classe d'emploi des médecins vétérinaires.

Rappelons qu'en avril 2007, le SPGQ a proposé à l'employeur de mettre sur pied un comité mixte dont le mandat serait d'étudier les questions de rémunération, de relativité salariale, de classification des emplois, de reconnaissance de la scolarité et de l'expérience, du développement et du transfert de l'expertise professionnelle, de la fidélisation des professionnelles et professionnels et de l'attraction de la relève professionnelle. Le comité aurait soumis des recommandations aux parties sur tous les sujets étudiés. La partie patronale a alors décliné cette proposition.

Le Syndicat est toujours d'avis qu'il y a lieu de mettre sur pied un tel comité. Cependant, comme en avril 2007, il est prêt à signer une entente portant sur les médecins vétérinaires sans que les travaux du comité soient finalisés. Les parties ont convenu de se rencontrer à nouveau pour poursuivre la négociation.

## À mettre à VOTRE AGENDA

Décembre

Conseil syndical

10 et 11 décembre à Montréal



Pour vous inscrire à la liste de diffusion électronique des publications du SPGQ :

Visitez notre site Web  
[www.spgq.qc.ca](http://www.spgq.qc.ca)  
et cliquez sur la zone  
DIFFUSION @ MEMBRES

Vous avez oublié votre numéro de membre ? Communiquez à

l'un de ces numéros :  
418 692-0022  
514 849-1103  
1 800 463-5079

[www.spgq.qc.ca](http://www.spgq.qc.ca)

Vous pouvez consulter le contenu de ce bulletin dans le site Web du SPGQ sous la rubrique  
**Je m'informe**

Poste-publications convention  
40011681. Retour à l'adresse de Québec  
ISSN 1916-954X.

(Suite de la page 1 : **Les négociations c'est parti!**)

Pour y arriver, nous devons respecter les autres éléments de notre cadre, qui sont plus pertinents que jamais. Par exemple, il stipule que nos revendications doivent s'articuler autour de la défense et de la promotion de services publics de qualité. Elles doivent aussi contribuer à résoudre les problèmes d'attraction et de rétention du personnel, qui sont actuellement la principale menace à la pérennité des services publics. Enfin, la négociation doit être ciblée, c'est-à-dire qu'elle doit toucher à un nombre limité d'enjeux, soit les plus importants pour les membres.

Les négociations sont loin d'être terminées, mais nous pouvons déjà constater que l'unité intersyndicale nous sert de belle façon. Elle nous a permis de constituer une force capable d'imposer le respect à la partie patronale. Il nous reste à maintenir cette belle cohérence et, surtout, à faire en sorte que le dynamisme qui a été constaté partout lors de la tournée du Front commun se propage à l'ensemble des membres de toutes les organisations qui en font partie. C'est en travaillant tous ensemble que nous aurons les meilleures chances d'arriver à faire reconnaître notre travail à sa juste valeur.

(Suite de la page 1 : **Opération Fierté ! Les équipes gagnantes**)  
chaque équipe gagnante.

Les prix sont offerts par *La Capitale groupe financier*, fondée depuis bientôt 70 ans par et pour les employées et employés de l'administration publique. Les équipes gagnantes devront réclamer leur prix d'ici un an, soit au plus tard le 31 octobre 2010.

Merci à toutes les équipes participantes. Les profils de profession fournis sont tous de très bonne qualité et permettront de faire connaître les professions exercées par les membres du SPGQ par des campagnes de sensibilisation et d'information.

*Opération Fierté !* est donc une opération à suivre...

### En période de négociation, il faut être informé rapidement

L'information est une arme redoutable en période de négociation et il faut que le SPGQ soit en mesure de l'utiliser efficacement. Plus les membres sont informés rapidement, mieux nous sommes en mesure de réagir aux événements qui se produisent aux tables de négociation pour infléchir le cours des choses.

Le cyberspace est le canal par lequel les bulletins INFO-express, qui présentent les actualités concernant la négociation, sont diffusés. Ils ne sont envoyés qu'aux membres et aux déléguées et délégués inscrits à la diffusion électronique des principales publications du Syndicat. L'inscription à la diffusion électronique est donc le seul moyen de recevoir les bulletins INFO-express. C'est aussi un excellent moyen de produire des économies importantes en frais d'impression et d'expédition de nos principales publications, en plus d'une réduction de l'empreinte écologique de nos activités.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur la page d'accueil de notre site Web, [www.spgq.qc.ca](http://www.spgq.qc.ca), et cliquez sur **DIFFUSION@MEMBRES**. Si vous ne connaissez pas votre numéro de membre (requis lors de l'inscription) ou avez des questions ou besoin d'aide, n'hésitez pas à nous contacter en téléphonant au 418 692-0022 pour la région de Québec ou au numéro sans frais 1 800 463-5079 pour les autres régions.